

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 19 JANVIER 1849.

### **Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi qui réunit les communes de Ne- derswalm et d'Hermelgem, dans la province de la Flandre orientale.**

*(Voir les N<sup>os</sup> 40 et 72 de la Chambre des Représentants.)*

MESSIEURS,

Le Gouvernement soumet à la sanction du Sénat un Projet de loi présentant la réunion des communes de Nederswalm et d'Hermelgem en une seule commune, sous le nom de Nederswalm et d'Hermelgem.

La demande de cette réunion, sollicitée par les communes elles-mêmes, avait été transmise à la Députation provinciale de la Flandre orientale qui avait chargé un de ses membres de se rendre sur les lieux pour s'assurer de la disposition véritable des esprits et des motifs qui seraient favorables ou contraires à cette réunion. Son rapport a constaté que l'harmonie la plus parfaite régnait entre les habitants de ces deux communes, et que le désir de la réunion était hautement prononcé.

L'intérêt qui souvent divise les sociétés et les individus, est ici le motif principal de l'accord qui doit régner entre ces communes.

En effet, l'une n'a pas de presbytère et son église est en mauvais état, l'autre au contraire possède un presbytère, et son église, qui n'est distante que de 800 mètres de la 1<sup>re</sup>, est bonne et peut contenir les deux populations.

Chacune a son garde-champêtre, mais attendu leur âge fort avancé, ils vont être mis à la pension; un seul garde suffira désormais, car le territoire des deux communes ne contient que 280 hectares.

A ces économies s'ajoute celle des frais administratifs qui seront pour chacune d'elles réduits de moitié.

En présence de ces avantages, le Conseil provincial a émis un avis favorable à la réunion, ce qui détermina le Gouvernement à présenter un Projet de loi qui a été voté par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 13 janvier dernier.

Votre Commission a l'honneur de vous en proposer également l'adoption.

CHRISTYN Comte DE RIBAUCCOURT.

Le Comte COGHEN.

Le Comte DE BAILLET.

ZOUDE. Rapporteur